



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PORT-LA-NOUVELLE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Henri MARTIN,

Maire de la Commune de PORT-LA NOUVELLE,

Certifie avoir procédé à l’affichage, aux lieux accoutumés et publier dans la forme ordinaire, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur la demande d’autorisation environnementale pour l’exploitation d’une installation de stockage de marchandises et déchets en transit, de broyage, concassage sur le port de Port-la-Nouvelle sollicitée par la société « Sud Services ».

Cet avis a été affiché à compter du 18 septembre 2018, soit 15 jours au moins avant l’ouverture de l’enquête publique et durant toute la durée de l’enquête publique, jusqu’au 29 octobre 2018 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

A PORT LA NOUVELLE,

Le 29 OCT 2018



Henri MARTIN
Maire de PORT LA NOUVELLE